

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Didier THEVENOUX,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Didier THEVENOUX, Liliane JENIN, Gilles BERNADON, Jacky CAVA, POUSSET Alain, Claire CACHET, Anthony TALABARD

Procuratation(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Manon BADET-BLOIS

Etai(en)t excusé(s) :

Magali PARIS, Audrey FARGEIX

Date de la convocation
07 mars 2024

Date d'affichage
07 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 mars 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** CAVA Jacky

19 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

et publication du 19 mars 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		115 024,83
- un excédent reporté de :		821 721,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		936 746,37
- un déficit d'investissement de :		7 485,03
- un excédent des restes à réaliser de :		294 732,19
Soit un excédent de financement de :		287 247,16
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT		936 746,37
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		936 746,37
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		7 485,03

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-PLAISIR

Le Maire Monsieur THEVENOUX Didier

le(s) secrétaire(s) de séance